

Études internationales



THAKUR, Ramesh, *The United Nations, Peace and Security. From Collective Security to the Responsibility to Protect*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, 388 p.

Jean-François Thibault

Volume 38, numéro 4, décembre 2007

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/018291ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/018291ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Thibault, J.-F. (2007). Compte rendu de [THAKUR, Ramesh, *The United Nations, Peace and Security. From Collective Security to the Responsibility to Protect*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, 388 p.] *Études internationales*, 38(4), 597–599. <https://doi.org/10.7202/018291ar>

ports de forces en (dé)faveur de la démocratie transnationale.

Luc SINDJOUN

Département de science politique
Université de Yaoundé II, Cameroun

The United Nations, Peace and Security. From Collective Security to the Responsibility to Protect.

THAKUR, Ramesh. Cambridge, Cambridge University Press, 2006, 388 p.

Ancien vice-recteur principal de l'United Nations University et secrétaire général adjoint des Nations Unies, Ramesh Thakur propose dans cet ouvrage un panorama tout à la fois analytique et enrichi par son expérience personnelle des efforts variés déployés par les Nations Unies et la communauté internationale pour faire face aux défis qui entourent l'usage légitime de la force dans une perspective de plus en plus axée sur la sécurité humaine. Ce regard rétrospectif serait justifié, selon l'auteur, du fait de la crise ouverte à l'occasion de l'intervention unilatérale des États-Unis, de la Grande Bretagne et de l'Australie en Irak qui, au-delà des circonstances elles-mêmes et du contexte post-11 septembre 2001 dans lesquelles celles-ci s'inscrivent, aura eu comme importante conséquence de jeter une lumière crue sur les tensions et contradictions qui traversent cette organisation consacrée à la paix et la sécurité internationales.

Pour Thakur, les Nations Unies exprimeraient sur un plan institutionnel la quintessence d'une *communauté* dont les membres seraient liés les uns aux autres par *diverses valeurs, bénéfices et responsabilités partagés collec-*

tivement ainsi que par *des règles et des procédures communément acceptées*. Parmi ces dernières, deux seraient essentielles : renoncer à user unilatéralement de la force à des fins nationales et être disposé à user de la force à des fins collectives. Le problème surgit de ce que ni l'une ni l'autre ne semblent plus recueillir l'assentiment des États membres – notamment des membres permanents du Conseil de sécurité et, au premier chef, des États-Unis, un État auquel l'auteur accorde une attention tout à fait particulière – ce qui a pour conséquence d'éroder l'idée de communauté et d'accentuer la tension existant entre l'exercice légitime de l'autorité par les Nations Unies et l'exercice unilatéral de la puissance par certains États qui possèdent des moyens que cette organisation ne possède pas ; une tension que cette dernière devait justement chercher à combler.

Or, avance Thakur dans la première partie de l'ouvrage consacrée à l'évolution de l'organisation, la crise contemporaine des Nations Unies consacrerait en fait l'échec du système de sécurité collective et illustrerait les limites des alternatives utilisées depuis pour tenter de maintenir la paix et de résoudre pacifiquement les différends. L'attitude des États-Unis depuis le début des années 1990 serait à cet égard symptomatique d'un glissement dans la nature même de l'engagement multilatéral de cet État qui, en matière de résolution des conflits, aurait délaissé les Nations Unies et le maintien de la paix traditionnel pour se tourner vers l'OTAN ou diverses coalitions de volontaires, plus susceptibles de satisfaire les réquisits de missions de paix

plus robustes mais, du même souffle, vraisemblablement préjudiciables pour la légitimité de l'organisation.

Dans la deuxième partie, l'auteur s'attache à brosser un portrait de l'évolution récente des problématiques associées au concept de sécurité humaine. De la diffusion des normes et conventions relatives aux droits de l'homme, à la criminalisation de la violence excessive par des groupes armés ou des dirigeants, en passant par la création de la Cour pénale internationale (CPI) et par l'utilisation de sanctions internationales, Thakur met en évidence le fait qu'au-delà des bonnes intentions, la mise en œuvre sous forme opérationnelle des principes de sécurité humaine se heurte fréquemment à des obstacles ou à des limites qui révèlent d'importantes tensions entre les fins humanitaires visées et les moyens politiques utilisés. Non seulement la communauté internationale apparaît-elle foncièrement divisée sur certaines questions, comme celle de la CPI par exemple, mais encore les moyens utilisés conduisent parfois à des résultats pour le moins mitigés sur le plan de la sécurité humaine. Pensons, ainsi, aux effets dévastateurs des sanctions imposées à l'Irak durant les années 1990.

Dans la troisième partie, qui est sans doute la plus importante, l'auteur rappelle que si la sécurité humaine occupe désormais une place importante dans l'idée de paix et de sécurité internationales, les questions plus traditionnelles associées à l'usage ou à la menace de l'usage de la force demeurent toujours centrales. Thakur consacre d'abord deux chapitres aux menaces que représentent les armes nucléaires et le terrorisme

international. C'est qu'elles constituent la toile de fond d'une critique de la manière dont toutes deux se nourrissent des failles dans le traitement qui est fait de ces questions. D'un côté, l'objectif de non-prolifération dépend d'un régime de désarmement qui n'est guère respecté par les puissances nucléaires ; le comportement de ces puissances nucléaires, notamment celui des États-Unis que l'auteur critique sévèrement ici, conduirait non seulement à ébranler le « tabou nucléaire » mais encore à renforcer l'attrait que ces armes représentent toujours pour certains États. D'un autre côté, la lutte contre le terrorisme doit aller bien au-delà d'une militarisation de la problématique et directement confronter les causes profondes du problème telles que l'absence de démocratie, la pauvreté, les injustices collectives et même l'absence de réel dialogue entre les civilisations.

Dans les quatre chapitres suivants, l'auteur aborde la délicate question des interventions armées à des fins de protection humaine, que les cas du Kosovo en 1999 et de l'Irak en 2003, auxquels sont consacrés deux chapitres, ont largement contribué à relancer. Or, dans l'un et l'autre cas, l'impression qui ressort n'est pas tant celle que la force aurait été mise au service du droit humanitaire, mais plutôt que l'usage de la force serait en soi un droit pour celui qui peut l'exercer. Sans grande surprise, Thakur estime que le risque est alors de marginaliser les Nations Unies et d'ouvrir la porte à une légitimation de l'usage de la force sans l'aval du Conseil de sécurité, quitte à faire de la protection humaine un

simple argument justificatif pour en user unilatéralement contre certains États.

En fait, comme Thakur cherche à le montrer dans un chapitre sur le principe de la responsabilité de protéger, principe développé par la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États, le dilemme fondamental ne situerait plus aujourd'hui entre l'intervention ou la non-intervention, mais entre différents modes d'intervention, certains plus contestables et moins consensuels que d'autres. Au-delà du langage utilisé, l'intérêt du principe de responsabilité réside, selon Thakur, dans la dimension de solidarité internationale qui est alors exprimée envers les populations menacées et qui ne devrait surtout pas faire les frais d'un quelconque blocage du Conseil de sécurité. En cas de violations graves des droits de l'homme, ce serait la responsabilité subsidiaire de la communauté des États de réagir pour mettre un terme à la situation. En fait, souligne l'auteur dans le chapitre suivant portant sur la perspective des pays en développement, si la norme de non-intervention n'est plus considérée comme sacro-sainte et si la plupart des gens s'accordent pour faire du slogan « Jamais plus de Rwanda » une priorité, ce sont le contexte contemporain et l'héritage colonial qui rendent toujours difficile de forger un consensus sur la protection des populations qui aille au-delà de ce que propose le principe de responsabilité de protéger.

C'est précisément pour cette raison que la réforme du Conseil de sécurité – qui souffre d'un déficit de crédibilité, de légitimité, d'efficacité,

de représentativité et de volonté – apparaît selon Thakur comme une priorité. C'est donc à ce thème et également au rôle que joue le Secrétaire général des Nations Unies qu'est consacrée la dernière partie de l'ouvrage. Lucide sans être trop cynique, généreux dans sa lecture du travail effectué par les Nations Unies sans être trop idéaliste quant à la place que cette organisation occupe dans les relations internationales contemporaines, l'auteur estime que, tout compte fait, le monde a été meilleur et plus sécuritaire qu'il ne l'aurait été en l'absence d'une telle organisation. C'est donc pour cette raison que la réforme des Nations Unies apparaît aujourd'hui comme une priorité si l'on veut que les attentes qu'elle suscite au sein de la communauté des États ne soient pas déçues, faute d'être trop pragmatiques ou raisonnables.

Liant le passé et l'avenir des Nations Unies, Thakur brosse dans cet ouvrage un remarquable portrait de l'organisation qui s'offre comme l'une des meilleures introductions aux efforts qui auront été déployés en son sein et aux défis que ses membres doivent relever pour maintenir la flamme. Un ouvrage que tous ceux qui s'intéressent, de près ou de loin, aux Nations Unies, devraient lire.

Jean-François THIBAUT

*Département de science politique
Université de Moncton*